

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 25
- Votants : 28
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) :
- Absent(s) :

DEL 2020_086

L'an deux mil vingt, le 6 octobre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Thorigné, espace Moreau, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GUILLOT Sandrine, pouvoir à BIRAUD Vanessa
MAGNE Didier, pouvoir à NOIZET Michel
HIPEAU Gaëlle, pouvoir à ROUXEL Patricia

Date de convocation :

Le 30 septembre 2020

Date d'affichage :

Le 30 septembre 2020

Excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : Mikaël GUILLOT

Fait à Aigondigné,
Le 6 octobre 2020
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2020_086 : FINANCES

Objet : Tarifs des cimetières

Madame le maire expose qu'il s'agit de fixer des tarifs identiques pour les cimetières de la commune en ce qui concerne les concessions de 2 m² et les cavurnes de 1 m².

Pour les columbariums, ceux-ci étant différents dans cimetière à l'autre (maçonnerie réalisée en interne ou réalisation d'un marbrier), le tarif doit être étudié en fonction du coût de l'investissement au départ. En outre, il reste également dans certains cimetières des cavurnes avec des caveaux réalisés par la collectivité. La proposition étant de ne concéder que la parcelle sans réalisation de caveau à l'avenir, il convient cependant de voter un tarif pour celles restantes.

Il est donc proposé au conseil par le bureau municipal de déterminer 3 durées de concessions : 15 ans, 30 ans et 50 ans.

Ensuite, il est proposé les tarifs suivants :

Durée	Concessions 2 m ²	Cavurnes 1m ² (sans caveau)	Cavurnes 1 m ² (avec caveau)
15 ans	100 €	50 €	350 € + 50 € = 400 €
30 ans	160 €	80 €	350 € + 80 € = 430 €
50 ans	300 €	150 €	350 € + 150 € = 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Fixe les tarifs suivants pour les concessions et cavurnes dans les cimetières de la commune d'Aigondigné à compter du 1^{er} novembre 2020.

Durée	Concessions 2 m ²	Cavurnes 1m ² (sans caveau)	Cavurnes 1 m ² (avec caveau)
15 ans	100 €	50 €	350 € + 50 € = 400 €
30 ans	160 €	80 €	350 € + 80 € = 430 €
50 ans	300 €	150 €	350 € + 150 € = 500 €



**Le Maire,
Patricia ROUXEL**



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.